

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1865.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1865, s'élève, savoir :

	En charges ordinaires et permanentes.	En charges extraord. et temporaires.	Total.
A	12,474,420	1,350,700	13,825,120
Le Budget de 1864 a été voté à .	12,390,800	1,433,100	13,823,900

Il y a donc, pour 1865, une augmentation de 83,620 francs en charges ordinaires et permanentes, et une diminution de 82,400 francs en charges extraordinaires et temporaires. En ce qui concerne l'ensemble des dépenses, le Budget présente une augmentation de 1220 francs.

Dans l'accroissement de 83,620 francs est comprise une somme de 70,000 francs demandée à l'article 17 (*Remises proportionnelles des receveurs*), comme conséquence du développement des recettes. Voici, au surplus, des explications sur chacune des différences entre les crédits proposés pour 1865 et ceux qui ont été alloués pour 1864.

Administration de la trésorerie et de la dette publique.

ART. 12.

Cet article présente une augmentation de 6000 francs; elle est destinée à créer des agences auxiliaires du trésor dans plusieurs localités.

La Banque nationale a établi des succursales ou comptoirs d'escompte, dans les villes d'*Ostende*, d'*Alost*, de *Saint-Nicolas*, de *Grammont* et de *Renaix*; elle se propose d'en instituer dans d'autres localités où l'exigera le développement toujours croissant des affaires.

Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pas pu nommer dans ces villes un agent du trésor; le service du caissier de l'État présente, dès lors, une véritable lacune au point de vue de l'intérêt public.

Le Département des Finances a recherché les moyens de combler cette lacune, sans occasionner une dépense trop considérable: on a reconnu que ce résultat serait obtenu au moyen de la création de succursales ou d'agences auxiliaires du trésor, relevant des agences établies dans les chefs-lieux d'arrondissement. Ces agences seraient confiées aux comptables de l'administration des finances, qui recevraient de ce chef un traitement supplémentaire de 300 à 600 francs.

Il est inutile de faire ressortir les avantages qu'offrira au public l'introduction de cette mesure.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Administrations des contributions directes, douanes et accises.

ART. 15.

L'augmentation de 2400 francs est sollicitée en vue de créer deux emplois de géomètre de 4^{me} classe reconnus nécessaires pour assurer le service de la conservation du cadastre.

ART. 16.

Il a été effectué dans la consistance des bureaux des douanes quelques changements qui aboutissent à un accroissement de dépense de 2300 francs, savoir :

Augmentations :

Élévation d'un bureau de la 5 ^{me} classe à la 4 ^{me} , à fr.	1,400	»
Création de deux bureaux de 7 ^{me} classe	3,000	»
	<hr/>	
TOTAL. fr.	4,400	»

Diminution :

Suppression d'un bureau de 6 ^{me} classe.	1,800	»
	<hr/>	
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	2,300	»
	<hr/>	

ART. 17.

Le chiffre des remises proportionnelles des receveurs des contributions directes et accises suit le mouvement ascensionnel du produit des impôts. Ce chiffre s'est élevé :

En 1861 à fr.	1,604,020	»
En 1862 à	1,620,546	»
En 1863 à	1,659,515	»

Bien que le crédit porté à cet article ne soit pas limitatif, il convient de le mettre en rapport avec la dépense présumée, et c'est à cette fin qu'une augmentation de 70,000 francs est demandée pour l'exercice 1865.

ART. 18.

La diminution de 75,700 francs résulte, d'une part, de la réduction des charges extraordinaires et, d'autre part, d'un nouveau remaniement des cadres du personnel du service actif des douanes; en voici le décompte.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Diminutions :

Charges extraordinaires	fr.	70,000	»
5 sous-lieutenants		9,000	»
46 brigadiers		64,400	»
Préposés temporaires		5,000	»
TOTAL.		fr.	148,400

Augmentations :

3 lieutenants	fr.	6,000	»
2 sous-brigadiers		2,200	»
54 préposés de 1 ^{re} classe		54,000	»
5 — 2 ^{me} classe		2,700	»
7 — 3 ^{me} classe		5,600	»
2 matelots de 1 ^{re} classe		2,200	»
TOTAL.		fr.	72,700
DIFFÉRENCE EN MOINS.		fr.	75,700

ART. 21.

La mise à la retraite et la réintégration dans les cadres d'activité de plusieurs employés qui étaient en disponibilité, permettent de réduire de 10,000 francs le crédit destiné à payer les traitements d'attente.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

ART. 27.

Cet article présente une diminution de 2000 francs sur celui du Budget de 1864, par suite de la mise à la pension d'un garde-magasin contrôleur du timbre, dont les attributions ont été confiées à un second commis de direction, en exécution de l'article 18 de l'arrêté royal du 24 avril 1849.

ART. 28.

Il a été créé un service nouveau pour la perception des droits de navigation établis récemment sur le canal de Deynze à Schipdonck. Il en résulte une dépense de 550 francs; mais par suite de diminutions sur d'autres *titres*, l'article ne doit être augmenté que de 220 francs.

ART. 31.

L'extension sans cesse croissante du produit des droits de greffe rend indispensable un supplément de crédit pour le payement des remises accordées aux

NOTE PRÉLIMINAIRE.

greffiers par l'article 19 de la loi du 21 ventôse an VII. On propose de porter cette allocation de 42,000 à 50,000 francs. Le montant des remises payées pendant l'exercice 1862 s'élève à 47,395 francs.



COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de l'exercice 1865, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1864.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1864.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1865.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1865,					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Administr. centrale	880,200 »	1,092,000 »	1,972,200 »	880,200 »	1,092,000 »	1,972,200 »	»	»	»	»	»	»
II.	— de la trésorerie, etc . . .	164,000 »	»	164,000 »	170,000 »	»	170,000 »	6,000 »	»	»	»	6,000 »	»
III.	— des contributions, etc.	9,125,600 »	319,200 »	9,442,800 »	9,192,600 »	259,200 »	9,451,800 »	69,000 »	»	»	80,000 »	»	11,000 »
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,175,200 »	21,900 »	2,197,100 »	2,185,820 »	19,500 »	2,205,320 »	8,620 »	»	»	2,400 »	6,220 »	»
V.	— de la caisse générale de retraite	9,800 »	»	9,800 »	9,800 »	»	9,800 »	»	»	»	»	»	»
VI.	Pensions et secours	50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	50,000 »	»	»	»	»	»	»
VII.	Dépenses imprévues	8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	8,000 »	»	»	»	»	»	»
	Totaux . . . fr.	12,390,800 »	1,433,100 »	13,825,900 »	12,474,420 »	1,350,700 »	13,825,120 »	83,620 »	»	»	82,400 »	12,220 »	11,000 »
								DIFFÉRENCES fr.		EN PLUS : 83,620 »	EN MOINS : 82,400 »	EN PLUS : 1,220 »	

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1865, à la somme de *treize millions huit cent vingt-cinq mille cent vingt francs* (13,825,120 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Ostende, le 1^{er} septembre 1864.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

(200)

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	580,000	15,000	
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
4	Frais de tournées.	7,000	"	
5	Matériel.	40,000	"	
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	"	1,972,200
7	Service de la monnaie	10,000	"	
8	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel . .	"	1,000,000	
9	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre. .	"	75,000	
10	Magasin général des papiers	118,000	"	
11	Documents statistiques	18,000	"	
CHAPITRE II.				
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
12	Traitement des directeurs et agents du Trésor	150,000	"	
13	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	54,000	"	170,000
CHAPITRE III.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
14	Surveillance générale. — Traitements.	505,600	"	
15	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	591,100	18,200	
16	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité	1,026,800	22,600	
17		1,070,000	"	
18	— des douanes et de la recherche maritime	4,160,500	142,400	
19	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent .	60,100	"	
20	Suppléments de traitement	110,000	6,000	9,451,800
21	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	"	50,000	
22	Frais de bureau et de tournées	65,500	"	
23	Indemnités, primes et dépenses diverses	520,800	"	
24	Police douanière	5,000	"	
25	Frais d'expertise en matière de douanes (<i>crédit non limitatif</i>). .	2,000	"	
26	Matériel.	177,400	"	
A REPORTER. fr.		10,242,800	1,331,200	11,574,000

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	10,242,800 *	1,351,200 *	11,574,000 *
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
27	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	455,500 *	2,500 *	
28	— — du domaine	121,520 *	7,000 *	
29	— — forestier	528,500 *	•	
50	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>).	1,028,000 *	•	
51	— des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>)	50,000 *	•	2,205,520 *
52	Matériel.	56,000 *	•	
53	Dépenses du domaine	95,000 *	10,000 *	
54	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'Etat	50,000 *	•	
55	Intérêts moratoires en matières diverses (<i>crédit non limitatif</i>).	1,500 *	•	
	CHAPITRE V.			
	ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.			
56	Administration centrale. — Traitements — Frais de route et de séjour	4,800 *	•	
57	Administration centrale. — Matériel	1,500 *	•	9,800 *
58	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (<i>crédit non limitatif</i>)	3,500 *	•	
	CHAPITRE VI.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
39	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	20,000 *	•	
40	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	10,000 *	•	50,000 *
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
41	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 *	•	8,000 *
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . . fr.	12,474,420 *	1,550,700 *	15,825,120 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 1^{er} septembre 1864.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1865.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.												
CHAPITRE I^{er}.														
ADMINISTRATION CENTRALE.														
1	»	Traitement du Ministre.												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">56,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">20,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">76,000</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	56,000	2,000	20,000	»	76,000	2,000		
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
56,000	2,000													
20,000	»													
76,000	2,000													
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances.												
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.												
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs												
<i>Matériel.</i>														
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">16,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			CHARGES		ordinaires.	extraordin.	15,000	»	15,000	»	16,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinaires.	extraordin.													
15,000	»													
15,000	»													
16,000	»													
46,000	»													
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles												
<i>Service de la Monnaie.</i>														
6	»	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»										
4,200	»													
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais.												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage												
<table border="1" style="margin-left: auto;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>			4,200	»	4,800	»	4,000	»	10,000	»				
4,200	»													
4,800	»													
4,000	»													
10,000	»													
8	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel												
9	»	Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre												
A REPORTER. fr.														

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	,	21,000	21,000	»	»	
580,000	15,000	595,000	595,000	»	»	
76,000	2,000	78,000	78,000	»	»	
7,000	,	7,000	7,000	»	»	
46,000	,	46,000	46,000	»	»	
4,200	,	4,200	4,200	»	»	
10,000	,	10,000	10,000	»	»	
,	1,000,000	1,000,000	1,000,000	»	»	
,	75,000	75,000	75,000	»	»	
714,200	1,092,000	1,836,200	1,836,200	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION CENTRALE (<i>suite</i>).					
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>					
		<i>Documents statistiques.</i>					
10	{	a.	Papiers à timbrer	50,000	»		
		b.	Autres papiers de toute espèce.	68,000	»		
		118,000					
11	{	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>	12,000	»		
		b.	— de publication	6,000	»		
		18,000					
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.					
		CHAPITRE II.					
		ADMINISTRATION DE LA TRESORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
12	{	a.	Traitement des directeurs et agents	28	3,000 à 8,000	150,000	»
		b.	— des agents auxiliaires	»	500 à 600	6,000	»
15	»		Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . . .			54,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
744,200	1,092,000	1,836,200	1,836,200	»	»	
118,000	»	118,000	118,000	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
880,200	1,092,000	1,972,200	1,972,200	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
136,000	»	136,000	130,000	6,000	»	
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
170,000	»	170,000	164,000	6,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				6,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE des articles	LITTÉRA les dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
CHAPITRE III.								
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.								
<i>Surveillance générale.</i>								
14	a	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»	
	b	— des inspecteurs provinciaux	5	1 ^{re}	6,500	52,500	»	
			4	2 ^e	6,000	24,000	»	
	c	— de l'inspecteur spécial	1	»	3,900	3,900	»	
	d	— des premiers commis de direction	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»	
			5	2 ^e	4,000	12,000	»	
			5	3 ^e	3,000	9,000	»	
	e	— des seconds commis de direction	15	1 ^{re}	2,400	36,000	»	
			20	2 ^e	2,000	40,000	»	
			20	3 ^e	1,600	32,000	»	
			21	4 ^e	1,200	25,200	»	
				104			305,600	»
	<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
	15	a	Traitement des inspecteurs	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
3				2 ^e	4,600	13,800	»	
3				3 ^e	4,500	12,900	»	
b		— des contrôleurs . . .	3	1 ^{re}	4,000	12,000	»	
			3	2 ^e	3,500	10,500	»	
			3	3 ^e	3,000	9,000	»	
c		— des géomètres	47	1 ^{re}	2,200	103,400	18,200	
			48	2 ^e	1,800	86,400		
			47	3 ^e	1,500	70,500		
			48	4 ^e	1,200	57,600		
			208			591,100	18,200	
A REPORTER. . . . fr								

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCMNTATION.	DIMINUTION.	
303,600	»	303,600	303,600	»	»	
591,100	18,200	409,300	406,900	2,400	»	
694,700	18,200	712,900	710,500	2,400	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).						
<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>						
			Nombre d'agents.	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares extraordin.
	a.	Traitement des contrôleurs.	25	1 ^{re}	3,000	123,000 »
			25	2 ^e	4,200	103,000 »
			25	3 ^e	3,600	90,000 »
			25	4 ^e	3,000	73,000 »
	b.	— des sous-contrôleurs	25	»	2,000	50,000 »
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée.	2	1 ^{re}	9,000	48,000 »
			5	2 ^e	7,000	33,000 »
			6	3 ^e	5,000	50,000 »
			9	4 ^e	5,600	32,400 »
			20	5 ^e	2,500	50,000 5,000
			36	6 ^e	1,800	64,800 »
			52	7 ^e	1,500	78,000 »
16	d.	— des vérificateurs.	23	1 ^e	3,000	69,000 »
			26	2 ^e	2,500	63,000 »
			31	3 ^e	2,000	62,000 »
			36	4 ^e	1,500	54,000 »
	e.	— des commis aux écritures	19	1 ^{re}	2,200	41,800 »
			25	2 ^e	1,800	43,000 »
			31	3 ^e	1,500	46,500 »
			37	4 ^e	1,200	44,400 »
	f.	— des commis des accises	177	1 ^{re}	1,500	263,500 »
			194	2 ^e	1,200	232,800 »
			100	3 ^e	1,000	100,000 »
			100	4 ^e	900	90,000 »
	g.	Indemnités de résidence.	»	»	»	57,600 17,600
			1054	1,926,800 22,600
17	»	Remises proportionnelles et indemnités (449 agents) (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif)				
A REPORTER. . . . fr.						

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
694,700	18,200	712,900	710,500	2,400	»	
1,926,800	22,600	1,949,400	1,947,100	2,500	»	
1,670,000	»	1,670,000	1,600,000	70,000	»	
4,291,500	40,800	4,332,300	4,257,600	74,700	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
			Nombre d'AGENTS	CLASSES	TRAITEMENT par an	CHARGES ordinaires extraordin.	
48	a.	Traitement du directeur chargé du service actif des douanes sur les chemins de fer	1	»	8,000	8,000 »	
	b.	Traitement de l'inspecteur des douanes au port d'Anvers.	1	»	5,500	5,500 »	
	c.	— des contrôleurs	15	1 ^{re}	4,200	67,000 »	
			16	2 ^e	5,600	57,600 »	
			16	3 ^e	5,000	48,000 »	
	d.	— des lieutenants	43	»	2,000	86,000 »	
	e.	— des sous-lieutenants	53	»	1,800	99,000 »	
	f.	— des brigadiers	454	»	1,400	635,600 »	
	g.	— des sous-brigadiers	502	»	1,100	532,200 »	
	h.	— des préposés	754	»	1,000	754,000	
			903	»	900	812,700	130,000
			907	»	800	725,600	
	i.	— des préposés temporaires	300	»	»	100,000 »	
	j.	— des matelots	29	1 ^{re}	1,100	31,900 »	
28			2 ^e	1,000	28,000 »		
k.	— des mousses	4	»	600	2,400 »		
l.	Service de la masse d'habillement	»	»	»	8,600 »		
m.	Indemnités de résidence	»	»	»	142,400 142,400		
			4028		4,160,500	142,400	
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>					
19	a.	Traitement des contrôleurs	4	1 ^{re}	5,500	14,000 »	
			5	2 ^e	3,000	15,000 »	
			5	3 ^e	2,500	12,500 »	
			3	4 ^e	2,000	6,000 »	
			14	n	600 à 1,200	12,600 »	
	b.	— des essayeurs et essayeurs-adjoints	51			60,100 »	
					A REPORTER. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
4,291,500	40,800	4,332,300	4,257,600	74,700	.	
4,160,500	142,400	4,302,900	4,378,600	»	75,700	
60,100	.	60,100	60,100	»	.	
8,512,100	183,200	8,695,300	8,696,300	74,700	75,700	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>
20	»	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique
		<i>Traitements temporaires.</i>
21	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>
22	a.	Frais de bureau
	b.	Frais de tournées
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>
25	a.	Indemnités pour confection des rôles des contributions directes
	b.	— aux géomètres du cadastre
	c.	— aux commis ambulants du service des accises
	d.	— aux experts de la contribution personnelle
	e.	— aux répartiteurs pour les patentes et les droits de débit des tabacs et des boissons alcooliques
	f.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables
	g.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes
	h.	— de déplacement aux employés des provinces
	i.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestre et échevins, en conformité de l'article 4 de la loi du 1 ^{er} avril 1843, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1831
	j.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux tenus dans les bureaux de conservation du cadastre
	k.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasse- ries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs
	l.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs
	m.	Frais d'escorte de la douane
		320,800 »
		A REPORTER. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,512,100	185,200	8,695,500	8,696,500	74,700	75,700	
110,000	6,000	116,000	116,000	»	»	
»	50,000	50,000	60,000	»	10,000	
65,500	»	65,500	65,500	»	»	
320,800	»	320,800	320,800	»	»	
9,008,200	239,200	9,247,400	9,258,400	74,700	85,700	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																				
		REPORT. . . . fr.																				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (<i>suite</i>).																				
		<i>Police douanière.</i>																				
24	α	Mesures de police douanière																				
25	α	Frais d'expertise en matière de douane. (<i>Credit non limitatif</i>)																				
		<i>Matériel.</i>																				
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">65,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">80,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">177,400</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordin.	65,000	»	80,000	»	7,000	»	5,000	»	7,000	»	15,000	»	400	»	177,400	»
CHARGES																						
ordinares.	extraordin.																					
65,000	»																					
80,000	»																					
7,000	»																					
5,000	»																					
7,000	»																					
15,000	»																					
400	»																					
177,400	»																					
α.		Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																				
b.		Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																				
c.		Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie																				
26	d.	Construction d'embarcations, de bureaux, d'aubettes et d'autres locaux de la douane																				
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc.																				
	f.	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers																				
	g.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																				
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,008,200	239,200	9,247,400	9,258,400	74,700	85,700	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
177,400	»	177,400	177,400	»	»	
9,192,600	239,200	9,431,800	9,442,800	74,700	85,700	
DIMINUTION. . . . fr.				11,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE IV.							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.							
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>							
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES			
				ordinaires	extraordin		
	a.		Directeurs	9	8,000	72,000	»
	b.		Inspecteurs	6 1 ^{re} cl	7,000	42,000	»
				6 2 ^e cl	6,500	39,000	»
	c.		Vérificateurs	12 1 ^{re} cl	5,000	60,000	»
				12 2 ^e cl	4,500	54,000	»
				12 3 ^e cl	4,000	48,000	»
	d.		Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	56,000	»
27	e.		Seconds — —	19	1,500 à 2,500	37,000	»
	f.		Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,000 à 2,400	8,800	»
	g.		Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
	h.		Conservateur de l'atelier général du timbre	1	3,000	3,000	»
	i.		Gardes-magasins contrôleurs du timbre	2	2,100 à 3,200	3,200	2,500
	j.		Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	31	1,000 à 2,000	43,400	»
	k.		Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	3,000	»
				127		433,300	2,500

A REPORTER. . . . fr

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
455,500	2,500	456,000	458,000	,	2,000	
455,500	2,500	456,000	458,000	,	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
<i>Domaines. — Traitements.</i>						
<i>Canal de Pommerœul.</i>						
	a.	Receveur principal	1	5,000	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	800 et 1,100	1,900	»
	c.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
<i>Canal de Charleroy.</i>						
	d.	Receveurs	6	350 à 6,000	19,850	»
	e.	Éclusiers au service du contrôle	10	200 à 250	2,400	»
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	5	250 à 550	1,150	»
	g.	Garde-canal messager	1	155	155	»
<i>Sambre canalisée.</i>						
	h.	Receveurs	2	5,000 et 5,500	10,500	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	400 à 600	6,500	»
	j.	Messagers gardes-canal	2	1,000 et 1,150	2,150	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
28	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	550 à 800	2,700	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
<i>Meuse.</i>						
	m.	Percepteur	6	350 à 1,250	5,650	»
<i>Dendre.</i>						
	n.	Éclusiers-receveurs	8	150 à 350	1,500	»
	o.	Éclusier et pontonnier au service du contrôle	2	150	300	»
<i>Escaut.</i>						
	p.	Percepteurs	1	1,000	1,000	»
	q.	Éclusiers-receveurs	6	350 à 450	2,500	»
<i>Demer.</i>						
	r.	Éclusier-receveur	1	550	550	»
	s.	Pontonier au service du contrôle	1	150	150	»
<i>Lys.</i>						
	t.	Éclusiers-receveurs	6	300 à 550	2,500	»
	u.	Pontonniers au service du contrôle	2	150 et 200	350	»
A REPORTER.			77		66,705	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
455,500	2,500	456,000	458,000	>	2,000	
455,500	2,500	456,000	458,000	>	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>						
		REPORT.	77		66,705	»
<i>Canal de Gand à Ostende.</i>						
	v.	Percepteurs	2	700 et 800	1,500	»
	w.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	18	200 à 550	4,050	»
	x.	Éclusier au service du contrôle	1	150	150	»
<i>Canal de Terneuzen.</i>						
	y.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	6	150 à 350	1,250	»
<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>						
	z.	Percepteurs	2	700	1,400	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	10	250 à 550	4,050	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	150	500	»
	cc.	Garde-canal messenger	1	155	155	»
<i>Petite Nèthe canalisée.</i>						
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	350 à 450	1,150	»
	ee.	Pontonniers au service du contrôle	1	150	150	»
<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>						
	ff.	Éclusiers-receveurs	4	350 à 700	1,850	»
	gg.	Gardes-canal messagers.	2	155	310	»
<i>Yser et canal de Plasschendaels.</i>						
	hh.	Percepteur	1	500	500	»
	ii.	Éclusiers-receveurs	2	200 et 650	850	»
<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>						
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	150 et 400	550	»
	kk.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,000 à 4,500	25,000	»
	ll.	Sous-contrôleurs.	2	1,800	3,600	»
		A REPORTER.	142		111,520	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
433,500	2,500	436,000	438,000	»	2,000	
433,500	2,500	436,000	438,000	»	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT.		
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	mm.	Délégués à la recette.	5	1,100 à 1,550	4,200	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	nn.	Indemnités à quatre agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage.	4	»	3,500	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
28 (suite)	oo.	Concierge	1	800	800	»
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren.</i>				
	pp.	Personnel	6	700 à 2,400	»	7,000
	qq.	Services nouveaux et extraordinaires	»	»	1,500	»
			156		121,520	7,000
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs.	6	5,000 à 5,500	31,500	»
	b.	Sous-inspecteurs.	4	5,500	14,000	»
29	c.	Gardes généraux.	22	2,400	52,800	»
	d.	Brigadiers et gardes.	497	50 à 1,550	226,000	»
	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	4,000	»
			529		528,300	»
30	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
31	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		REPORT. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
453,500	2,500	456,000	458,000	,	2,000	
121,520	7,000	128,520	128,500	220	»	
528,500	,	528,500	528,500	,	,	
1,028,000	,	1,028,000	1,028,000	,	,	
50,000	,	50,000	42,000	8,000	,	
1,981,520	9,500	1,990,820	1,984,600	8,220	2,000	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.						
			REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
		<i>Matériel.</i>						
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.
CHARGES								
ordinaires.	extraordin.							
32	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures	12,500	»				
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	5,000	»				
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	29,000	»				
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions	11,500	»				
			56,000	»				
		<i>Dépenses du domaine.</i>						
33	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	16,000	»				
	b.	— des palais de Bruxelles et de Tervueren, et de leurs dépendances.	»	10,000				
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	22,500	»				
	d.	Arpentage de coupes de bois	5,000	»				
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	»				
	f.	Remboursements de prix d'engagères et rémérés de biens	2,000	»				
	g.	Remboursements, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet	5,000	»				
	h.	Frais de vente et autres actes.	500	»				
	i.	Frais de perception de barrières tenues en régie	5,000	»				
			95,000	40,000				
34	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État						
35	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (Ce crédit n'est point limitatif)						
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,981,320	9,500	1,990,820	1,984,600	8,220	2,000	
56,000	»	56,000	56,000	»	»	
95,000	10,000	105,000	105,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,183,820	19,500	2,203,320	2,197,100	8,220	2,000	
AUGMENTATION fr.				6,220		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
36	»	Administration centrale. { Personnel fr. 4,500 » { Frais de route et de séjour 500 » <div style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">4,800 »</div>
37	»	— — Matériel
38	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. <i>(Crédit non limitatif.)</i>
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
PENSIONS ET SECOURS.		
39	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
40	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
41	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,800	»	4,800	4,800	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,500	»	5,500	3,500	»	»	
9,800	»	9,800	9,800	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	204	Administration centrale
II.	206	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	208	— des contributions directes, douanes et accises
IV.	218	— de l'enregistrement et des domaines.
V.	228	— de la caisse générale de retraite
VI.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
VII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1865.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1864.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
880,200 »	1,092,000 »	1,972,200 »	1,972,200 »	»	»	
170,000 »	»	170,000 »	164,000 »	6,000 »	»	
9,192,600 »	239,200 »	9,431,800 »	9,442,800 »	»	11,000 »	
2,183,820 »	19,500 »	2,203,320 »	2,197,100 »	6,220 »	»	
9,800 »	»	9,800 »	9,800 »	»	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
12,474,420 »	1,330,700 »	13,825,120 »	13,825,900 »	12,220 »	11,000 »	
DIFFÉRENCE EN PLUS fr.				1,220 »		

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1865.

LISTE

DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,

DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1865,

ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE.,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^o Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES. MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		Nombre.	Age.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
1	2457	18 février 1865.	Sous-lieutenant des douanes . . .	21	67	Marié . . .	»	»	Âge avancé .
2	2458	Id. . .	Brigadier des douanes	19	65	Id. . . .	3	16 15 9	Id. . . .
5	2459	Id. . . .	Id.	25	65	Id. . . .	»	»	Infirmités . .
4	2460	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes . . .	19	54	Id. . . .	2	16 14	Id. . . .
5	2461	Id. . . .	Id.	20	61	Id. . . .	»	»	Id. . . .
6	2462	Id. . . .	Id.	24	54	Veuf. . . .	1	17	Id. . . .
7	2465	Id. . . .	Id.	21	58	Marié . . .	5	6 4 0	Id. . . .
8	2464	Id. . . .	Brigadier des douanes	25	62	Veuf. . . .	1	14	Id. . . .
9	2465	Id. . . .	Id.	11	67	Id. . . .	»	»	Âge avancé .
10	2466	Id. . . .	Préposé des douanes.	29	58	Marié . . .	2	17 16	Infirmités . .
11	2467	Id. . . .	Id.	18	58	Id. . . .	»	»	Id. . . .
12	2468	Id. . . .	Id.	19	46	Célibataire .	»	»	Id. . . .
13	2469	Id. . . .	Id.	19	55	Id. . . .	»	»	Id. . . .
14	2470	Id. . . .	Id.	32	65	Marié . . .	1	16	Id. . . .
15	2471	Id. . . .	Géomètre du cadastre	22	65	Veuf. . . .	»	»	Âge avancé .
16	2472	Id. . . .	Directeur général du trésor public.	19	72	Marié . . .	»	»	Id. . . .
17	2473	Id. . . .	Directeur de l'enregistrement . . .	20	71	Id. . . .	»	»	Id. . . .
18	2474	Id. . . .	Id.	19	75	Id. . . .	»	»	Id. . . .
19	2475	Id. . . .	Directeur des contributions. . . .	20	68	Veuf. . . .	»	»	Id. . . .
20	2476	Id. . . .	Id.	22	71	Id. . . .	»	»	Id. . . .
21	2477	Id. . . .	Inspecteur en chef des contributions.	19	68	Id. . . .	»	»	Id. . . .
22	2478	Id. . . .	Inspecteur d'arrondissement . . .	18	66	Marié . . .	»	»	Id. . . .
25	2479	Id. . . .	Id.	18	68	Id. . . .	»	»	Id. . . .
24	2480	Id. . . .	Id.	19	66	Id. . . .	5	17 13 15	Id. . . .
25	2481	Id. . . .	Inspecteur des douanes.	22	68	Id. . . .	2	12 10	Id. . . .
26	2482	Id. . . .	Contrôleur des contributions et des accises.	19	68	Id. . . .	»	»	Id. . . .
27	2483	Id. . . .	Id. id.	25	65	Id. . . .	»	»	Id. . . .
28	2484	Id. . . .	Id. id.	19	65	Veuf. . . .	»	»	Id. . . .
29	2485	Id. . . .	Receveur des contributions. . . .	19	65	Marié . . .	»	»	Id. . . .
30	2486	Id. . . .	Id.	17	70	Id. . . .	»	»	Id. . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

pendant l'année 1863.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (*) exceptionnel- lement appliqués.	Observations.							
	BASES DES PENSIONS.														
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.											
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.												
1,500	46	»	»	»	46	»	»	1,000	1 ^{er} janv. 1863.	15	Maximum.				
1,200	56	7	»	»	4	2	»	40	9	»	800	Id.	13	Id.	
1,200	59	10	»	»	»	»	»	30	10	»	800	Id.	13	Id.	
1,143	51	11	»	»	2	8	»	34	7	»	710	Id.	»	»	
1,000	56	4	»	»	4	10	»	41	2	»	666	Id.	13	Id.	
1,000	20	10	»	»	»	»	»	20	10	»	542	Id.	»	»	
958	25	4	19	»	8	9	11	52	2	»	525	Id.	»	»	
1,200	56	7	»	»	»	»	»	56	7	»	798	Id.	»	»	
1,200	34	2	»	»	21	»	»	55	2	»	800	Id.	13	Id.	
900	29	2	»	»	»	»	»	29	2	»	477	Id.	»	»	
900	35	11	»	»	4	10	»	38	9	»	600	Id.	13	Id.	
900	19	2	»	»	7	4	»	26	6	»	415	Id.	»	»	
870	23	6	21	»	9	9	9	35	4	»	505	Id.	»	»	
900	30	7	»	»	»	»	»	30	7	»	500	Id.	»	»	
2,200	»	»	45	»	»	»	»	45	»	»	1,455	Id.	»	»	
10,500	»	»	47	9	»	1	4	»	40	1	»	5,000	Id.	13	Id.
8,000	»	»	50	4	»	»	»	50	4	»	5,000	Id.	13	Id.	
8,000	»	»	47	6	10	4	11	11	52	6	»	5,000	Id.	13	Id.
8,000	22	7	»	24	8	»	»	»	47	5	»	5,000	Id.	13	Id.
8,000	»	»	48	8	»	»	»	»	48	8	»	5,000	Id.	13	Id.
5,695	40	6	»	8	5	»	»	»	48	9	»	3,796	Id.	13	Id.
5,000	8	»	»	36	11	»	»	»	44	11	»	3,335	Id.	13	Id.
4,500	»	»	48	4	»	»	»	»	48	4	»	3,000	Id.	13	Id.
4,500	35	11	»	15	1	»	»	»	47	»	»	3,000	Id.	13	Id.
4,113	35	5	»	10	3	»	»	»	45	8	»	2,742	Id.	13	Id.
3,500	46	1	»	»	8	»	»	»	47	8	»	2,333	Id.	13	Id.
3,500	42	8	»	»	»	»	»	»	42	8	»	2,333	Id.	13	Id.
2,700	43	11	10	1	11	11	»	»	45	11	»	1,800	Id.	13	Id.
6,750	»	»	46	2	»	»	»	»	46	2	»	3,500	Id.	13	Id.
4,847	»	»	51	1	»	»	»	»	51	1	»	3,231	Id.	13	Id.

(*) Notamment les art. 3, 9, § 1^{er}, 9, § 2, 11, 15, § 1^{er}, 13, § 2, 14, 42, 47, 49, 50 et 59 de la loi du 21 juillet 1849

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques	lors de leur admission à la retraite.		POSSÈS.	ÂGE		
			Ans.	Ans.			Ans.		
31	2487	15 avril 1865	Receveur des contributions.	18	65	Marié	"	"	Âge avancé
32	2488	22 juin 1865	Id.	25	67	Id.	"	"	Id.
33	2489	15 avril 1865	Préposé des douanes.	19	59	Id.	4	16 14 11 8	Infirmités
34	2490	18 févr. 1865	Directeur de l'enregistrement.	18	70	Veuf.	"	"	Âge avancé
35	2491	Id.	Id.	25	74	Marié	"	"	Id.
36	2492	Id.	Id.	20	68	Id.	1	16	Id.
37	2495	Id.	Sous-brigadier des douanes.	38	64	Veuf.	1	15	Infirmités
38	2494	15 avril 1865	Id.	28	58	Marié	1	16	Id.
39	2495	Id.	Id.	19	56	Id.	"	"	Id.
40	2496	Id.	Préposé des douanes.	19	66	Id.	"	"	Âge avancé
41	2497	Id.	Directeur au ministère	23	66	Id.	"	"	Id.
42	2498	Id.	Inspecteur du cadastre	24	60	Id.	1	8	Id.
43	2499	22 juin 1865	Préposé des douanes.	30	60	Id.	"	"	Infirmités
44	2500	Id.	Brigadier forestier	19	68	Id.	1	17	Âge avancé
45	2501	15 avril 1865	Garde forestier	19	76	Id.	1	17	Id.
46	2502	Id.	Id.	20	68	Célibataire	"	"	Id.
47	2503	Id.	Id.	28	65	Marié	"	"	Id.
48	2504	5 août 1865	Id.	30	64	Id.	1	17	Infirmités
49	2505	15 avril 1865	Brigadier des douanes	28	65	Id.	"	"	Âge avancé
50	2506	Id.	Id.	21	55	Id.	"	"	Infirmités
51	2507	Id.	Sous-brigadier des douanes	20	64	Id.	"	"	Id.
52	2508	Id.	Id.	19	57	Id.	4	17 15 15 10	Id.
53	2509	Id.	Id.	20	62	Id.	"	"	Id.
54	2510	Id.	Id.	19	61	Veuf.	1	17	Id.
55	2511	Id.	Id.	19	55	Célibataire	"	"	Id.
56	2512	Id.	Id.	35	60	Marié	5	8 6 3	Id.
57	2513	Id.	Préposé des douanes.	19	51	Célibataire	"	"	Id.
58	2514	Id.	Id.	19	56	Marié	5	17 15 11 6 2	Id.
59	2515	Id.	Id.	31	62	Id.	1	17	Id.
60	2516	Id.	Id.	32	62	Veuf.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement appliquées.	Observations. (1) Notamment les art. 5, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
5,758	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	2,492	1 ^{er} janv. 1865.	15	Maximum.
2,950	»	47 11 »	»	47 11 »	1,966	Id.	15	Id.
900	51 1 »	»	5 »	56 1 »	377	Id.	»	
8,500	»	51 8 »	»	51 8 »	5,000	1 ^{er} févr. 1865	15	Id.
9,000	»	48 9 »	»	48 9 »	5,000	Id.	15	Id.
8,000	»	48 2 »	»	48 2 »	5,000	Id.	15	Id.
981	25 11 »	»	»	25 11 »	462	Id.	»	
1,001	50 2 »	»	»	50 2 »	549	Id.	»	
1,001	26 11 »	»	9 9 »	36 8 »	640	Id.	»	
901	50 11 »	»	6 2 »	57 1 »	591	Id.	»	
7,000	»	45 5 »	»	45 5 »	4,666	Id.	15	Id.
5,000	»	44 8 »	»	44 8 »	5,555	Id.	15	Id.
975	50 4 »	»	»	50 4 »	625	Id.	5 et 9	Accident
500	50 5 »	»	2 5 »	41 8 »	555	Id.	15	Maximum
551	51 8 25	»	6 5 7	58 2 »	567	1 ^{er} mars 1865.	15	Id.
551	44 10 24	»	1 7 6	46 6 »	567	Id.	15	Id.
451	57 4 »	»	»	57 4 »	500	Id.	15	Id.
551	55 10 »	»	»	55 10 »	558	Id.	»	
1,205	56 9 »	»	»	56 9 »	802	Id.	15	Id.
1,205	51 6 »	»	»	51 6 »	688	Id.	»	
1,002	50 5 »	»	4 10 »	55 5 »	628	Id.	»	
1,002	55 6 »	»	5 5 »	58 9 »	668	Id.	15	Id.
1,002	56 8 »	1 »	5 »	42 8 »	668	Id.	15	Id.
1,002	34 2 25	»	4 10 7	59 1 »	668	Id.	15	Id.
1,002	27 8 »	»	6 9 »	54 5 »	608	Id.	»	
1,002	28 7 »	»	»	28 7 »	520	Id.	»	
802	17 8 21	»	8 10 9	26 7 »	567	Id.	»	
1,155	28 2 28	»	8 5 2	56 6 »	727	Id.	»	
902	50 6 »	»	»	50 6 »	500	Id.	»	
902	50 »	»	»	50 »	492	Id.	»	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS	DATES	FONCTIONS	ÂGE		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs ?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			DES TITULAIRES	DES TITULAIRES		OMBRE.	AGE.		
du registre des pensions	des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	lors de leur entrée dans les fonctions publiques	lors de leur admission à la retraite.					
N° ORDRE.			Ans	Ans			Ans.		
61	2517	15 avril 1863	Préposé des douanes	25	56	Marié	2	12 1	Infirmités
62	2518	Id.	Id.	25	57	Célibataire	"	"	Id.
63	2519	Id.	Id.	28	55	Marié	"	"	Id.
64	2520	Id.	Matelot des douanes	20	40	Id.	"	"	Id.
65	2521	Id.	Commis des accises	25	57	Id.	"	"	Id.
66	2522	Id.	Receveur des accises	19	63	Id.	"	"	Âge avancé
67	2523	Id.	Vérificateur des douanes	20	61	Id.	"	"	Id.
68	2524	Id.	Préposé des douanes	19	67	Id.	5	17 15 13 11 8	Id.
69	2525	22 juin 1863	Garde forestier	31	70	Id.	"	"	Id.
70	2526	Id.	Id.	42	73	Veuf.	"	"	Id.
71	2527	Id.	Id.	45	70	Marié	"	"	Infirmités.
72	2528	Id.	Id.	38	71	Id.	"	"	Grand âge.
73	2529	Id.	Id.	44	67	Id.	"	"	Infirmités
74	2530	5 août 1865	Id.	28	41	Id.	"	"	Id.
75	2531	22 juin 1865	Receveur des contributions	23	66	Id.	4	17 15 13 9	Âge avancé
76	2532	Id.	Id.	25	65	Id.	"	"	Id.
77	2533	Id.	Brigadier des douanes	18	57	Id.	"	"	Infirmités
78	2534	Id.	Id.	19	55	Id.	1	12	Id.
79	2535	Id.	Sous-brigadier des douanes	31	62	Id.	"	"	Id.
80	2536	Id.	Préposé des douanes	19	58	Veuf.	2	10 15	Id.
81	2537	Id.	Id.	19	60	Marié	3	16 14 5	Id.
82	2538	Id.	Id.	19	54	Id.	4	16 14 13 9	Id.
83	2539	Id.	Id.	19	54	Id.	"	"	Id.
85	2539	Id.	Contrôleur des droits de navigation	33	65	Célibataire	"	"	Âge avancé
84	2540	Id.	Garde forestier	19	60	Marié	"	"	Infirmités
85	2541	Id.	Id.	28	64	Id.	"	"	Id.
86	2542	Id.	Id.	45	64	Id.	"	"	Id.
87	2543	5 août 1865	Commis des accises	29	56	Id.	1	16	Id.
88	2544	22 juin 1865	Sous-brigadier des douanes	31	61	Id.	"	"	Id.
89	2545	Id.	Id.	19	61	Id.	1	17	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lement. appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 8, 9, § 1 ^{er} , 9, § 2, 11, 15, § 1 ^{er} , 15, § 2, 14, 42, 47, 49, 50 et 59 de la loi du 21 juillet 1819.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
902	50 5 "	"	"	30 5 "	400	1 ^{er} mars 1865.	"	
902	27 8 "	"	4 1 "	51 9 "	510	Id.	"	
902	27 6 "	"	"	27 6 "	451	Id.	"	
1,000	10 11 "	"	6 2 "	17 1 "	295	Id.	"	
1,505	22 1 "	"	4 1 "	26 2 "	605	Id.	"	
6,172	"	40 9 "	"	46 9 "	5,500	Id.	15	Maximum.
2,205	28 5 "	16 9 "	"	45 2 "	1,470	Id.	15	Id.
905	50 5 "	"	2 "	52 5 "	524	1 ^{er} avril 1865.	"	
402	50 5 "	"	"	50 5 "	268	Id.	15	Id.
501	50 2 "	"	"	50 2 "	198	Id.	"	
51	24 8 "	"	"	24 8 "	25	Id.	14	Minimum.
652	52 11 "	"	"	52 11 "	590	Id.	"	
502	22 5 "	"	"	22 5 "	204	Id.	"	
552	12 6 "	"	"	12 6 "	175	Id.	14	Id.
$\frac{2162}{2000}$	16 5 "	26 6 "	"	42 11 "	1,555	1 ^{er} mai 1865.	15 et 59	Maximum.
$\frac{2521}{2100}$	"	39 8 "	"	50 8 "	1,400	Id.	Id.	Id.
1,206	20 5 "	"	4 10 "	54 1 "	751	Id.	"	
1,206	25 5 "	"	10 1 "	55 6 "	744	Id.	"	
1,075	25 " "	"	"	25 " "	590	Id.	5 et 9	Accident.
975	29 " 15	"	4 10 15	55 11 "	650	Id.	5, 9 et 15	Id. Maximum.
905	54 5 "	"	6 5 "	40 10 "	605	Id.	15	Maximum.
905	26 5 20	"	7 10 1	54 4 "	545	Id.	"	
4,016	"	52 6 "	"	52 6 "	2,008	Id.	"	
405	22 4 "	"	4 10 "	27 2 "	195	Id.	"	
551	55 11 "	"	"	55 11 "	229	Id.	"	
451	19 " "	"	"	19 " "	175	Id.	14	Minimum.
1,105	26 10 "	"	"	26 10 "	559	Id.	"	
1,006	50 8 "	"	"	50 8 "	560	1 ^{er} juin 1865.	"	
1,006	50 1 "	"	4 5 "	54 4 "	616	Id.	"	

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMÉROS D'ORDRE	NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUVES?	S'ils sont mariés ou VEUVES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions publ. liques.	lors de leur admission à la retraite.		MARIÉS	AGE.	
90	2546	22 juin 1865.	Contrôleur des contributions . . .	Ans. 55	Ans. 64	Célibataire . . .	"	"	Infirmités . . .
91	2547	5 août 1865	Commis des accises	28	67	Veuf	"	"	Id.
92	2548	Id.	Garde forestier	56	69	Marié	"	"	Âge avancé . . .
95	2549	Id.	Sous brigadier des douanes . . .	19	55	Id.	"	"	Infirmités . . .
94	2550	Id.	Préposé des douanes.	19	51	Id.	"	"	Id.
95	2551	Id.	Id.	28	60	Id.	"	"	Id.
96	2552	Id.	Id.	54	63	Célibataire . . .	"	"	Âge avancé . . .
97	2553	Id.	Id.	55	65	Veuf	"	"	Id.
98	2554	14 octobre 1865.	Id.	52	52	Marié	1	10	Infirmités . . .
99	2555	Id.	Brigadier des douanes	19	54	Id.	1	15	Id.
100	2556	5 août 1865	Contrôleur du timbre	58	70	Veuf	"	"	Âge avancé . . .
101	2557	Id.	Garde forestier	50	76	Id.	"	"	Id.
102	2558	Id.	Id.	27	67	Marié	"	"	Id.
103	2559	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	19	58	Id.	"	"	Infirmités . . .
104	2560	Id.	Préposé des douanes.	19	58	Célibataire . . .	"	"	Id.
105	2561	Id.	Id.	28	52	Marié	"	"	Id.
106	2562	Id.	Id.	21	55	Célibataire . . .	"	"	Id.
107	2563	Id.	Id.	19	56	Veuf	"	"	Id.
108	2564	Id.	Receveur des contributions. . . .	18	61	Célibataire . . .	"	"	Id.
109	2565	Id.	Matelot des douanes.	55	65	Veuf	"	"	Âge avancé . . .
110	2566	14 octob. 1865 .	Préposé des douanes.	19	55	Marié	"	"	Infirmités . . .
111	2567	Id.	Id.	28	60	Id.	"	"	Id.
112	2568	Id.	Brigadier des douanes	19	59	Id.	5	17 15 11	Id.
113	2569	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	29	60	Id.	4	16 14 11 9	Id.
114	2570	Id.	Préposé de douanes	17	58	Id.	2	16 14	Id.
115	2571	Id.	Receveur des domaines	20	66	Id.	"	"	Âge avancé . . .
116	2572	Id.	Garde forestier	52	71	Id.	"	"	Id.
117	2573	Id.	Id.	56	67	Célibataire . . .	"	"	Id.
118	2574	Id.	Receveur des contributions . . .	21	57	Marié	5	17 14 12	Infirmités . . .
119	2575	Id.	Vérificateur des douanes	20	65	Id.	"	"	Âge avancé . . .
120	2576	Id.	Brigadier des douanes	19	66	Id.	"	"	Id.
121	2577	Id.	Id.	21	58	Id.	2	9 5	Infirmités . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (*) exceptionnel- lement appliqués.	Observations. (*) Notamment les art. 5, 9, § 1 ^{er} , 9, § 2, 11, 13, § 1 ^{er} , 15, § 2, 14, 43, 47, 49, 50 et 59 de la loi du 21 juillet 1849.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours					
5,155	15 1 "	25 10 "	"	58 11 "	1,090	1 ^{er} juin 1865.	13	Maximum.
1,508	25 4 22	5 8 "	"	28 5 "	657	Id.	"	
554	52 4 "	1 0 "	"	33 4 "	354	Id.	59	
1,000	24 0 29	"	9 11 1	34 " "	666	Id.	5, 9 et 13	Accident. Maximum.
975	27 9 27	"	4 1 5	31 11 "	647	Id.	5 et 9	Id.
902	25 10 7	"	4 4 25	30 3 "	485	Id.	"	
906	51 0 "	"	"	31 " "	510	Id.	"	
906	50 " "	"	"	50 " "	508	Id.	"	
900	20 2 "	"	"	20 2 "	435	Id.	5 et 9	Accident.
1,208	29 4 "	"	2 5 "	31 9 "	689	Id.	"	
<u>1,000</u> <u>1,910</u>	" "	52 5 "	"	52 5 "	985	1 ^{er} juill. 1865.	59	
256	45 7 "	"	"	45 7 "	157	Id.	13	Maximum.
605	59 10 "	"	"	39 10 "	405	Id.	13	Id.
1,007	29 " "	"	4 10 "	33 10 "	605	Id.	"	
905	24 8 "	"	4 9 "	29 5 "	472	Id.	"	
982	25 11 "	"	"	23 11 "	427	Id.	"	
907	25 5 19	"	10 2 11	35 8 "	529	Id.	"	
907	51 5 "	"	5 1 "	56 4 "	586	Id.	"	
2,859	15 5 "	20 7 "	6 7 "	42 7 "	1,802	Id.	13	Id.
1,100	50 7 "	"	"	50 7 "	611	Id.	"	
907	26 2 "	"	9 11 "	38 1 "	569	Id.	"	
975	28 11 "	"	1 4 "	50 3 "	622	Id.	5 et 9	Accident.
1,210	33 9 "	2 0 "	5 " "	40 9 "	806	Id.	13	Maximum.
1,008	51 4 "	"	"	51 4 "	574	1 ^{er} août 1865.	"	
850	22 10 "	"	16 5 "	39 1 "	565	Id.	"	
4,917	"	46 11 "	"	46 11 "	3,278	Id.	13	Id.
555	38 4 "	"	"	38 4 "	370	Id.	13	Id.
505	50 2 "	"	"	50 2 "	276	Id.	"	
1,959	"	26 9 "	"	26 9 "	806	Id.	"	
2,740	14 6 26	20 9 4	4 9 "	40 1 "	1,801	1 ^{er} sept. 1865.	"	
1,215	40 6 27	"	6 1 3	46 8 "	808	Id.	13	Id.
1,215	57 2 "	1 " "	"	58 2 "	808	Id.	13	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.	
			lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NOBRE.	AGE.		
122	2578	14 octob. 1863.	Brigadier des douanes	19	62	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
125	2579	Id. . . .	Id.	28	65	Marié . . .	5	16 15 1	Âge avancé . .
124	2580	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes. . . .	19	55	Célibataire . . .	»	»	Infirmités . .
125	2581	Id. . . .	Id.	19	58	Id.	»	»	Id.
126	2582	Id. . . .	Préposé des douanes	26	59	Veuf	»	»	Id.
127	2585	Id. . . .	Id.	31	62	Marié	2	16 10	Id.
128	2584	Id. . . .	Id.	22	48	Id.	5	10 7 2	Id.
129	2585	Id. . . .	Id.	34	65	Célibataire . . .	»	»	Âge avancé. . .
130	2586	Id. . . .	Id.	35	66	Marié	»	»	Id.
131	2587	Id. . . .	Id.	26	46	Célibataire . . .	»	»	Infirmités . . .
132	2588	26 décemb. 1863.	Commis des accises	50	49	Veuf	»	»	Id.
133	2589	14 octob. 1863.	Géomètre du cadastre	53	66	Marié	2	16 15	Id.
134	2590	Id. . . .	Préposé des douanes	26	45	Célibataire . . .	»	»	Id.
135	2591	Id. . . .	Id.	19	51	Id.	»	»	Id.
136	2592	26 décemb. 1863.	Id.	19	57	Veuf	1	16	Id.
137	2593	Id. . . .	Id.	19	56	Id.	»	»	Id.
138	2594	Id. . . .	Receveur des contributions	18	67	Id.	»	»	Âge avancé. . .
139	2595	Id. . . .	Commis des accises	15	47	Marié	5	»	Infirmités . . .
140	2596	Id. . . .	Directeur au ministère	55	68	Id.	2	16 12	Âge avancé . .
141	2597	Id. . . .	Id.	38	71	Id.	»	»	Id.
142	2598	Id. . . .	Chef de bureau au ministère . . .	22	72	Id.	»	»	Id.
145	2599	Id. . . .	Brigadier des douanes	18	61	Id.	»	»	Infirmités . . .
144	2600	Id. . . .	Sous-brigadier des douanes. . . .	57	68	Id.	»	»	Id.
145	2601	Id. . . .	Préposé des douanes	19	59	Id.	»	»	Id.
146	2602	Id. . . .	Id.	19	61	Veuf	»	»	Id.
147	2605	Id. . . .	Id.	55	64	Célibataire . . .	»	»	Id.
148	2604	Id. . . .	Id.	21	65	Marié	»	»	Âge avancé . .
149	2605	Id. . . .	Id.	19	66	Id.	1	16	Id.
150	2606	Id. . . .	Receveur des contributions	28	65	Id.	»	»	Infirmités . . .
151	2607	Id. . . .	Garde forestier	62	81	Id.	»	»	Id.
152	2608	Id. . . .	Id.	19	57	Veuf	5	15 12 10	Id.
153	2609	Id. . . .	Vérificateur des douanes.	21	68	Célibataire . . .	»	»	Âge avancé . .
154	2610	5 février 1864.	Éclusier-receveur	20	62	Veuf	»	»	Infirmités . . .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES des lois (1) exceptionnel- lemen t. appliqués.	Observations. (1) Notamment les art. 3, 9, 31 ^{er} , 32, 11, 15, 31 ^{er} , 15 54, 14, 42, 57, 49, 50 et 59 de la loi du 31 juillet 1819.
	BASES DES PENSIONS.							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
1,215	34 4 "	"	4 10 "	59 2 "	808	1 ^{er} sept. 1863.	15	Maximum.
1,215	37 3 "	"	"	37 5 "	808	Id.	15	Id.
958	27 5 "	"	8 9 "	36 2 "	595	Id.	"	
1,010	32 9 11	"	4 9 10	57 7 "	673	Id.	15	Id.
855	22 " 17	10 " "	6 " 13	38 1 "	552	Id.	Loi du 27 mai 1836.	Décoré de la croix de fer.
910	50 9 "	"	"	50 9 "	508	Id.	"	
910	25 9 "	"	"	25 9 "	426	Id.	"	
910	31 6 "	"	"	31 6 "	521	Id.	"	
910	50 7 "	"	"	50 7 "	506	Id.	"	
900	20 " "	"	"	20 " "	527	Id.	"	
1,110	10 5 "	"	"	19 5 "	391	Id.	"	
2,194	"	27 10 "	"	27 10 "	959	1 ^{er} oct. 1863.	"	
875	18 8 "	"	"	18 8 "	402	Id.	5 et 9	Accident.
876	25 8 "	"	4 " "	27 8 "	450	Id.	"	
911	25 8 "	"	9 8 "	55 4 "	560	Id.	"	
911	50 8 "	"	2 9 "	33 5 "	546	Id.	"	
1,552	50 5 "	4 7 "	6 8 "	41 8 "	1,054	Id.	15	Maximum.
1,111	21 " "	"	11 9 "	52 9 "	625	Id.	"	
7,500	"	45 1 "	"	45 1 "	4,971	1 ^{er} nov. 1863.	Loi du 27 mai 1836.	Décoré de la croix de fer.
7,000	"	55 " "	"	33 " "	5,555	Id.	"	
3,710	17 6 27	15 2 3	" 11 "	55 8 "	2,105	Id.	"	
1,216	32 11 "	"	4 10 "	57 9 "	810	Id.	15	Maximum.
1,012	29 11 "	"	"	29 11 "	550	Id.	"	
912	29 4 "	"	4 10 "	54 2 "	554	Id.	"	
912	55 5 "	"	4 9 "	58 " "	608	Id.	15	Id.
912	51 8 "	"	"	51 8 "	525	Id.	"	
912	50 6 27	"	5 11 5	54 6 "	562	Id.	"	
912	51 6 "	"	4 2 "	35 8 "	580	Id.	"	
2,754	5 4 15	32 10 15	"	58 5 "	1,501	Id.	"	
17	18 9 "	"	"	18 9 "	8	Id.	14	Minimum.
608	54 9 "	"	1 9 "	36 6 "	400	Id.	"	
2,725	28 11 "	17 9 "	"	46 8 "	1,816	Id.	15	Maximum.
1,200	"	34 8 "	4 9 "	39 5 "	735	1 ^{er} déc. 1863.	"	
					179,485			

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite, pendant l'année 1863.

N° ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinct ^{ns} .	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.			
1	526	1841	56	70	1 ^{er} nov. 1848.	30 nov. 1862.	14 1	Décès.	442	Veuve.
2	185	1842	56	73	1 mars. 1846.	31 déc. 1862.	16 10	id.	807	id.
3	2067	1844	54	60	1 août. 1856.	30 nov. 1862.	6 4	id.	307	id.
4	474	1845	61	76	1 avril 1848.	31 octobre 1862.	14 7	id.	1,020	id.
5	127	1846	48	66	1 mars 1845	30 nov. 1862.	17 9	id.	310	id.
6	2505	1847	68	75	1 sept. 1855.	31 janvier 1863.	7 5	id.	160	id.
7	3232	1848	62	66	1 mars 1859.	31 déc. 1862.	5 10	id.	1,582	»
8	3146	1850	51	55	1 juillet 1858.	30 nov. 1862.	4 5	id.	560	Veuve.
9	45	1851	55	73	1 avril 1845.	28 février 1863.	17 11	id.	1,410	id.
10	3543	1852	64	67	1 juin 1860.	id.	2 9	id.	517	»
11	2245	1855	58	67	1 avril 1854.	31 octobre 1862.	8 7	id.	586	Veuve.
12	148	1858	60	77	1 nov. 1845.	30 nov. 1862.	17 1	id.	975	»
13	3418	1859	62	65	1 déc. 1859.	31 janvier 1863.	5 2	id.	772	Veuve.
14	3961	1861	64	65	1 juin 1862.	31 déc. 1862.	0 7	id.	718	»
15	2109	1862	69	79	1 juillet 1855.	id.	9 6	id.	292	Veuve.
16	98	1863	59	77	1 avril 1845.	id.	17 0	id.	1,227	»
17	3635	1864	52	54	1 déc. 1860.	id.	2 1	id.	425	Veuve.
18	1881	1865	68	79	1 avril 1852.	30 nov. 1862.	10 8	id.	2,168	id.
19	2819	1866	67	75	1 mars 1857.	id.	5 9	id.	1,155	»
20	3972	1867	65	65	1 juin 1862.	id.	0 6	id.	661	Orphelins.
21	4019	1868	63	63	1 août 1862.	31 déc. 1862.	0 5	id.	1,569	Veuve.
22	4105	1872	50	50	1 déc. 1862.	31 mars 1863.	0 4	id.	977	»
23	3086	1873	67	72	1 mars 1858.	28 février 1863.	5 »	id.	4,000	»
24	770	1874	51	65	1 mars 1849.	31 mars 1863.	14 1	id.	682	»
25	573	1875	48	62	1 janvier 1849.	28 février 1863.	14 2	id.	425	Veuve.
26	128	1876	71	89	1 février 1845.	30 nov. 1862.	17 10	id.	945	»
27	160	1877	44	62	1 mars 1845.	28 février 1863.	18 »	id.	815	»
28	746	1878	57	71	1 mars 1849.	31 déc. 1862.	13 10	id.	1,528	»
29	3192	1879	74	78	1 octobre 1858.	31 mars 1863.	4 6	id.	488	»
30	3755	1880	54	56	1 juin 1861.	28 février 1863.	1 9	id.	901	Veuve.
31	582	1885	61	75	1 janvier 1849.	31 mars 1863.	14 5	id.	527	»
32	1963	1886	61	71	1 octobre 1852.	id.	10 6	id.	756	Veuve.
33	1651	1887	69	81	1 octobre 1850.	id.	12 6	id.	950	»
34	3669	1888	65	67	1 janvier 1861.	id.	2 5	id.	837	Veuve.
35	2450	1889	53	61	1 mai 1855.	id.	7 11	id.	774	id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1865.

NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires.		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?	
D'ORDRE.	du registre des pensions.	du registre des extincts.	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.					à partir desquelles les pensions se sont éteintes.
							Ans. Mois.			
36	5912	1800	42	43	1 ^{er} janvier 1862.	30 avril 1865.	1 4	Décès.	1,145	Veuve.
37	3551	1891	60	63	1 juillet 1860.	28 févr. 1865.	2 8	Id.	225	Id.
38	2594	1892	55	65	1 février 1855.	31 mars 1865.	8 2	Id.	405	"
39	2975	1894	66	71	1 sept. 1857.	31 déc. 1862.	5 4	Id.	472	Veuve.
40	4056	1895	64	65	1 sept. 1862.	30 avril 1865.	0 8	Id.	490	"
41	1786	1896	71	85	1 octobre 1851.	31 mai 1865.	11 8	Id.	5,000	"
42	5045	1898	65	74	1 février 1854.	30 juin 1865.	9 5	Id.	855	Veuve.
43	2913	1899	67	73	1 mai 1857.	Id.	6 2	Id.	548	Id.
44	715	1904	66	80	1 février 1849.	Id.	14 5	Id.	1,149	"
45	1751	1905	40	52	1 juillet 1851.	30 avril 1865.	11 10	Id.	175	"
46	5157	1906	61	66	1 juillet 1858	31 mai 1865.	4 11	Id.	231	Veuve.
47	2815	1907	45	49	1 février 1857.	Id.	6 4	Id.	255	"
48	5226	1908	75	79	1 mars 1859.	Id.	4 5	Id.	395	"
49	3886	1909	61	62	1 janvier 1862.	30 avril 1865.	1 4	Id.	1,485	Veuve.
50	265	1910	54	75	1 sept. 1844.	Id.	18 8	Id.	542	"
51	1911	1912	56	67	1 juin 1852.	28 févr. 1865.	10 9	Id.	331	Veuve.
52	1540	1915	62	75	1 janvier 1850.	30 juin 1865.	15 6	Id.	5,022	Id.
53	1756	1916	57	69	1 mai 1851.	Id.	12 2	Id.	570	"
54	5547	1917	59	65	1 sept. 1859.	30 avril 1865.	5 8	Id.	768	Veuve.
55	5494	1919	50	53	1 mars 1860.	Id.	3 2	Id.	487	Id.
56	446	1920	60	75	1 février 1848.	30 juin 1865.	15 5	Id.	1,889	Id.
57	585	1921	69	85	1 janvier 1849.	31 mai 1865.	14 5	Id.	6,000	"
58	3779	1923	49	51	1 juillet 1861.	31 juillet 1865.	2 1	Id.	459	"
59	2756	1925	51	65	1 janvier 1849.	30 juin 1865.	14 6	Id.	626	Veuve.
60	1946	1929	68	79	1 août 1852.	31 août 1865.	11 1	Id.	1,102	"
61	5219	1930	69	74	1 janvier 1859.	Id.	4 8	Id.	506	"
62	655	1932	57	72	1 déc. 1848.	31 juill. 1865.	14 8	Id.	717	Veuve.
63	371	1933	63	79	1 sept. 1847.	Id.	15 11	Id.	564	"
64	580	1934	49	65	1 mars 1847.	Id.	16 5	Id.	579	Veuve.
65	2551	1935	67	76	1 nov. 1854.	31 août 1865.	8 10	Id.	210	Id.
66	2014	1937	68	78	1 nov. 1852.	28 févr. 1865.	10 4	Id.	592	"
67	2708	1958	67	74	1 nov. 1856.	30 avril 1865.	6 6	Id.	3,070	Veuve.
68	5905	1959	49	55	1 mai 1857.	30 sept. 1865.	6 5	Id.	576	Id.
69	100	1940	58	76	1 juin 1845.	Id.	18 4	Id.	752	Id.
70	515	1941	67	82	1 sept. 1848.	Id.	15 1	Id.	2,609	"
71	795	1943	65	78	1 mars 1849.	Id.	14 7	Id.	1,556	"
72	451	1945	58	75	1 mars 1848.	30 avril 1865.	15 2	Id.	1,220	"

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.

N° D'ORDRE.	NUMÉROS		ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou dr. orphelins admissibles à la pension ?
	du registre des pensions.	du registre des extinctifs.	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
			Ans.	Ans.			Ans. Mois.			
75	2126	1946	66	75	1 ^{er} sept. 1855.	30 nov. 1862.	9 5	Décès.	1,914	"
74	2181	1947	54	64	1 janv. 1854.	31 oct. 1863.	9 10	Id.	705	"
75	2961	1949	68	74	1 juillet 1857.	Id.	6 4	Id.	84	Veuve.
76	2500	1950	59	69	1 avril 1854.	Id.	9 7	Id.	645	"
77	2605	1951	60	68	1 févr. 1856.	31 juillet 1865.	7 6	Id.	490	"
78	2475	1952	68	76	1 juillet 1855.	30 sept. 1865.	8 5	Id.	1,535	Veuve.
79	4092	1955	58	59	1 déc. 1862.	Id.	0 10	Id.	477	"
80	2459	1954	58	66	1 juin 1855.	31 juillet 1865.	8 2	Id.	566	Veuve.
81	2486	1955	49	57	1 août 1855.	31 août 1865.	8 1	Id.	270	"
82	2578	1957	72	80	1 janv. 1856.	31 oct. 1865.	7 10	Id.	340	"
85	5849	1958	66	68	1 nov. 1861.	Id.	2 "	Id.	898	Veuve.
84	2377	1959	47	56	1 févr. 1855.	Id.	8 9	Id.	568	"
85	2647	1960	72	79	1 juin 1856.	Id.	7 5	Id.	5,000	Veuve.
86	2775	1961	42	49	1 déc. 1856.	30 sept. 1865.	6 10	Id.	251	Id.
87	1555	1965	51	65	1 janv. 1850.	Id.	15 9	Id.	258	Id.
88	5280	1964	65	69	1 mars 1859.	31 juillet 1865.	4 5	Id.	762	Id.
89	5404	1965	54	58	1 déc. 1859.	30 sept. 1865.	5 10	Id.	599	Orphelin.
90	1649	1972	57	70	1 sept. 1850.	Id.	15 1	Id.	699	"
91	2445	1973	75	81	1 mai 1855.	30 juin 1865.	8 2	Id.	15	"
Montant des extinctions constatées en 1865, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci fr									88,557	
Il faut y ajouter les extinctions constatées également en 1865, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élevant à fr									18,722	
TOTAL des extinctions en 1865. fr.									107,279	

Au 1^{er} janvier 1864, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, étaient de fr. 1,645,785

Les pensions à accorder en 1864 (non compris le 1^{er} terme), sont évaluées à 115,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des trois dernières années, à 118,690

3,600

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1865 seront de 1,642,095

On présume que les pensions nouvelles pour 1865 (non compris le crédit de 20,000 francs alloué pour le 1^{er} terme), atteindront 120,000

Et les extinctions 122,000

2,000

De sorte que les pensions à servir en 1865 comporteront une somme de 1,640,095

Soit en chiffres ronds 1,640,000

Somme inscrite au projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1865.